

LE DROIT À LA FAMILLE



QU'EST-CE QUE LE DROIT À LA FAMILLE ?

Il s'agit du droit pour chaque enfant de disposer de toute la **protection***, l'éducation, la valorisation et l'écoute qu'une famille peut lui apporter.

Il s'agit d'un droit essentiel pour le développement d'un enfant. La place des parents ou d'adultes responsables est fondamentale dans la vie d'un enfant : apprentissage des règles de vie, limites, affection...

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Le rôle de la famille et des parents est reconnu dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) comme la base des droits de l'enfant. Les parents ont une place essentielle par rapport aux droits des enfants et l'État a le devoir de les soutenir dans ce rôle.

L'article 9 de la CIDE dispose que l'État doit veiller « à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré ». Si un enfant est séparé de l'un de ses parents, il a le droit de le voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt.

La Convention prévoit aussi des dispositions pour la protection des enfants séparés de leur famille, soit par des événements particuliers, soit parce que c'est dans leur propre intérêt.





D'un point de vue général, le rôle des parents comprend :

- Une dimension relationnelle, qui passe par l'amour parental. L'amour de ses parents apporte à l'enfant une sécurité affective, mais aussi de la stabilité et une relation d'attachement. Les parents doivent être à l'écoute de leurs enfants et de leurs problèmes, être affectueux et avoir sur eux un regard positif.
- Une dimension spirituelle: éducation, transmission de certaines valeurs et d'un héritage culturel familial. Il s'agit pour les parents de guider l'enfant dans son développement psychologique, moral et spirituel tout en fixant certaines limites. Les parents jouent un rôle de modèle et enseignent aux enfants les règles du comportement en société.

La qualité du lien parent-enfant se mesure à travers deux sentiments :

- le sentiment de protection, c'est-à-dire quand l'enfant considère qu'il peut « compter sur » son père et/ou sa mère.
- le sentiment de reconnaissance : quand l'enfant ressent qu'il « compte pour » son père et/ou sa mère.

Ainsi, ne pas être valorisé par ses parents peut constituer une souffrance tout aussi forte que ne pas pouvoir compter sur eux.



QUE PERMET LE DROIT À LA FAMILLE ?

Selon la CIDE, la famille est le fondement des droits de l'enfant. Elle est indispensable pour que les droits de l'enfant soient respectés.

Le rôle des parents est d'être à l'écoute, d'apporter de l'affection à ses enfants, du soutien, de leur porter un regard positif, de fixer des limites, de leur apprendre la vie en société, et de leur transmettre des valeurs et une culture.

Aussi, ce droit à la famille apporte à l'enfant toute la protection, l'éducation, le cadre de soin dont il a besoin et qui sont d'autres droits présents dans la CIDE.

POURQUOI TOUS LES ENFANTS N'ONT PAS ACCÈS AU DROIT À LA FAMILLE ?

Le droit à la famille est fondamental pour un enfant. Mais tous les enfants n'y ont pas accès.

Des millions d'enfants grandissent sans l'un ou l'autre de leurs parents, voire sans aucun des deux. Beaucoup d'autres risquent d'être séparés de leur famille en raison de la pauvreté, de différents handicaps, du VIH/SIDA ou de crises telles que des catastrophes naturelles et des conflits armés.

Les enfants privés de leurs parents risquent davantage d'être victimes de **discrimination**, de soins médicaux ou d'hygiène peu adaptés, de maltraitance et d'exploitation, et leur situation ne fait pas toujours l'objet d'un suivi correct. Ces enfants privés de parents ne bénéficient pas de la stimulation, des soins, de l'éducation, du soutien et de l'attention nécessaires à leur développement. Cela peut nuire à leur **développement** affectif et social.

Il est important que l'enfant puisse compter sur quelqu'un et puisse compter pour quelqu'un. En l'absence de parents, l'enfant peut également trouver son équilibre auprès d'autres adultes, oncles, tantes, grands-parents, proches, familles d'accueil...





QUE FAIT L'UNICEF?

Les programmes de l'UNICEF s'inspirent de la Convention internationale des droits de l'enfant. La famille est au cœur de toutes les activités de l'UNICEF en faveur des droits des enfants.

L'UNICEF aide les enfants à avoir un bon départ dans la vie en travaillant sur l'accès à la protection, à la santé et même sur leur participation à la vie de leur famille et de leur communauté.

- Lorsque l'enfant a l'âge d'aller à l'école, sa famille continue de jouer un rôle très important. Chaque enfant a le droit fondamental à une éducation de base de bonne qualité. L'UNICEF s'efforce en particulier de donner aux filles et aux garçons des chances égales de s'instruire.
- L'UNICEF s'est aussi engagé à promouvoir l'égalité entre les sexes et à éliminer les disparités entre garçons et filles. L'UNICEF soutient la pleine participation et l'autonomisation des femmes dans leur famille et leur communauté et s'est engagé à faire cesser la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment celle qui s'exerce au sein de la famille.
- Enfin, la protection de la famille est particulièrement importante dans les régions qui ont été frappées par une catastrophe naturelle ou un conflit armé. Lorsque les familles sont en difficulté, les enfants courent plus de risques d'être victimes de l'exploitation et de la maltraitance. L'UNICEF a élaboré des stratégies destinées à protéger les familles en difficulté ainsi qu'à protéger les enfants qui n'ont plus leurs parents.

Malgré ces efforts, les séparations sont parfois inévitables. L'UNICEF tente alors de rapprocher au plus vite ces enfants de leur famille. L'UNICEF veut être sûr que les enfants séparés de leur famille sont recueillis par des parents, des proches ou d'autres personnes qui leur offriront un cadre de vie qui s'apparente le plus possible à une famille, jusqu'à ce qu'ils retrouvent leurs vrais parents.







ET EN FRANCE?

Même en France, chaque enfant ne bénéficie pas du soutien et de la présence d'une famille. Certains enfants ne sont pas écoutés, valorisés, protégés par leurs parents comme ils auraient besoin de l'être. Certains enfants sont maltraités, témoins de violences et ne bénéficient pas du soutien moral nécessaire à l'accomplissement de leurs désirs.





QUELQUES TÉMOIGNAGES À TRAVERS LE MONDE



« C'est donnant-donnant : tant qu'on respecte les consignes, ça se passe bien. » Augustin, 15 ans.

« Des fois, mes parents m'écoutent, mais pas tous les jours. C'est souvent par période. Quand j'ai des problèmes, la plupart du temps, je garde pour moi. Après, je parle à mon cousin. »

Paul, 14 ans.

« Je ne leur fais pas confiance et, en ce moment, c'est assez tendu. » Luce, 12 ans.

« Des fois, on a envie de se confier aux adultes, mais on ne peut pas. On a peur qu'ils nous engueulent, qu'ils nous jugent, qu'ils ne nous comprennent pas. Ils s'imaginent des trucs. »

Shanice.

« Pourtant, on devrait plus dire les choses à notre famille qu'à nos amis car on doit plus faire confiance à notre famille. Ils seront toujours là nos parents, mais des fois ça bloque. » Fabien, 13 ans.

Source : UNICEF



QU'EN PENSENT LES ENFANTS?

D'après la Consultation nationale des 6-18 ans de 2016 en France, 88 % des enfants et adolescents interrogés affirment qu'ils peuvent compter sur leur mère et 80 % sur leur père en cas de difficultés.

La grande majorité des enfants rencontrés dans les groupes de discussion affirme avoir plus de facilité à se confier à leur mère. C'est autour de la question de l'autorité que se joue la relation de confiance.



Le droit à la famille



UNICEF France, 2016 – Consultation nationale des 6/18 ans.

https://www.unicef.fr/consultation

UNICEF France 2015 – Chaque enfant compte. Partout, tout le temps. – Rapport alternatif de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

UNICEF France 2014 – Guide Villes et intercommunalités amies des enfants 2014-2020. L'innovation publique locale au service des enfants et des adolescents

UNICEF France 2015 – Kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs : « Je découvre, je comprends, j'agis » - Livret d'animation

UNICEF France - Nous les enfants !
- Rapport des enfants au Comité des droits de l'enfant des Nations unies sur le respect de leurs droits en France. – Paris, 2015.

https://blogs.unicef.org/fr



Fiche

« Le droit à la protection »

Fiche

« Le droit à l'éducation »

Fiche

« L'éducation des filles »

Ficho

« Le droit à la participation »

Fich

« La situation des enfants non accompagnés dans le Nord de la France »

Fiche

« La protection de l'enfance en France »





Conflit n.m Guerre.

Développement n.m. Fait de se développer, de grandir.

Discrimination n.f Le fait de traiter mal certaines personnes d'un groupe.

Parentalité n.f. Fonction d'être parent.

Protection n.f Action de protéger, de défendre quelqu'un contre un danger, un mal, un risque.

Spirituelle adj. Qui relève du domaine moral, du domaine de la pensée.

Valorisation n.f. Action de donner de la valeur, de l'importance à quelque chose ou à quelqu'un.

VIH/sida n.m Maladie infectieuse contagieuse.







www.myUNICEF.fr, #myUNICEF